

Tronçon 1- Identification du produit et Société

Nom Matériel	▪ Alnox (standard) Electrical Joint Compound
Catégorie Chimique	▪ Mélange
Catégorie Chimique	▪ Huile minérale (brumisation)
Description du Produit	▪ Graisse grise avec de grosses particules et une légère odeur.
Utilisation du Produit	▪ Inhibe la formation d'oxydes et abaisse la résistance des interfaces électriques avec l'utilisation de produits de type caoutchouc.
Fabricant	▪ AFL Telecommunications 170 Ridgeview Circle Duncan, SC 29334 United States
Téléphone	
Générale	▪ 1-864-433-0333
D'urgence	▪ 1-800-866-3941 Ext. 5577 - USA
D'urgence	▪ 1-864-433-5577
Date de Préparation	▪ 09/07/2010
Dernière Date de Révision	▪ 01/08/2011

Tronçon 2 - Identification des risques

Aperçu des Urgences

AVERTISSEMENT

Endommagement des organes -Du système nerveux central (CNS) via Inhalation. Irritant pour les yeux. Provoque une irritation cutanée.

Prévention	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Lavez parfaitement après manutention. Portez des gants de protection et des lunettes/un masque de protection..
Réponse	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Entreposage/Élimination	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.. Éliminer le contenu/récipient dans conformément aux niveaux local, régional, national et / ou les réglementations internationales.



Ce produit n'est pas considéré inflammable ou combustible mais il brûlera s'il est allumé. Peut irriter les yeux et la peau. S'il est chauffé, les vapeurs peuvent irriter les voies respiratoires et affecter le système nerveux central.

Forme Physique	▪ Liquide
Couleur	▪ Gris
Odeur	▪ Légère odeur.
Point D'éclair	▪ 363 F(183.8889 C)
OSHA	▪ Irritant

SIMDUT

- Catégorie D - Matières toxiques et infectieuses - Division 2 - Lotissement B

**UE**

- Irritant - Xi
- R67, R36/37/38

**SGH**

- La toxicité spécifique pour certains organes cibles uniques - Catégorie 3, Corrosion/irritation cutanée - Catégorie 2, Lésions oculaires graves, Irritation des yeux - Catégorie 2A
- Inhalation, Peau, Oeil, Ingestion/Oral
- Du système nerveux central (CNS)
- Démangeaisons, et s'il est surchauffé, il peut causer de l'asthme et des maladies pulmonaires chroniques.

**Voies D'entrée
Organes Cibles
Troubles Médicaux
Aggravés Par L'exposition**

NFPA**Effets Potentiels sur la Santé****Inhalation****Aigus (Immédiate)**

- S'il est chauffé, les vapeurs peuvent irriter les voies respiratoires, causer des maux de tête, des nausées et autres effets néfastes sur la santé indiqués ci-dessous.
- Aucun effet chronique prévu.

Chroniques (Retardé)**Peau****Aigus (Immédiate)**

- Peut causer une irritation.
- Une dermatite peut résulter d'une exposition prolongée ou répétée.

Chroniques (Retardé)**Yeux****Aigus (Immédiate)**

- Peut causer une irritation.
- Aucun effet chronique prévu.

Chroniques (Retardé)**Ingestion****Aigus (Immédiate)**

- Peut causer une irritation.
- Aucun effet chronique prévu.

Chroniques (Retardé)**Effets Mutagènes**

- Effets mutagènes non prévus.

Effets Cancérogènes

- Aucune information disponible pour ce produit. Métal nickel IARC/NTP : Homologué comme «anticipé raisonnablement être cancérogènes pour les humains» par NTP. Homologué comme «pouvant être cancérogène» pour les humains par IARC (Groupe 2B).

Effets cancérogènes

	CAS	IARC	NTP
Nickel	7440-02-0	Group 2B-Possible Carcinogen	Reasonably Anticipated to be Human Carcinogen
Nickel as Nickel Compounds	NDA	Group 1-Carcinogenic	Known Human Carcinogen

Effets sur la Reproduction

- Aucun effet sur les organes reproductifs prévu.

D'autres Effets Aigus

- Aucun autre effet prévu.

D'autres Effets Chronique

- Aucun effet chronique prévu.

Effets Potentiels sur

- Aucune information n'est disponible sur ce produit.

L'environnement

Autre Information

- La poussière d'aluminium et les vapeurs présentent un danger faible pour la santé par inhalation. Considéré comme étant généralement biologiquement inerte (broyage, coupe, meulage).

Voir la section 12 pour Information Écologique.

Tronçon 3 - Composition/information sur les ingrédients

Composants dangereux

Nom Chimique	CAS	%(poids)	UN;EINECS	DL50/CL50	Classification de l'UE et Phrases R	Autre
Polymeric additive in petroleum oil	NA	84%	NDA	NDA	NDA	NDA
Aluminum	7429-90-5	26.5%	UN1396 (powder, uncoated)	NDA	F; R11 R15	NDA
Nickel	7440-02-0	21.2%	231-111-4	NDA	Carc.Cat.3; R40 R43 T; R48/23	NDA
Carbonic acid calcium salt (1:1)	471-34-1	5.9%	207-439-9	Ingestion/Oral-Rat LD50 · 6450 mg/kg	NDA	NDA
Bentonite	1302-78-9	5%	215-108-5	NDA	NDA	NDA
Iron	7439-89-6	3.5%	231-096-4	Ingestion/Oral-Rat LD50 · 30 g/kg	NDA	NDA
Hydrotreated heavy paraffinic petroleum distillate (highly refined)	64742-54-7	3%	265-157-1	NDA	Carc.Cat.2; R45	NDA
Molybdenum	7439-98-7	< 2.1%	231-107-2	NDA	NDA	NDA
Tall-oil fatty acids reaction products with Polyethylenepolyamines	68910-93-0	1.8%	272-756-1	NDA	NDA	NDA
Chromium	7440-47-3	0.64%	231-157-5	NDA	NDA	NDA

Les composants non dangereux

Nom Chimique	CAS	%(poids)	UN;EINECS	DL50/CL50	Classification de l'UE et Phrases R	Autre
Additives	NA	5%	NDA	NDA	NDA	NDA

Ce produit est considéré dangereux selon la norme 29 CFR 1910.1200 (Communication dangereuse).

Au Canada, le produit mentionné ci-dessus est considéré dangereux sous le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT). Conformément à la directive européenne 1999/45/EC, cette préparation est considérée dangereuse. Selon la norme globalement harmonisé de classification et d'étiquetage (SGH) de ce produit est considéré comme dangereux.

Voir la section 11 pour Toxicological Information.

Tronçon 4 - Mesures de premiers soins

Inhalation

- Amenez la personne au grand air. Si elle est inconsciente ou gravement blessée, regardez si ses voies respiratoires sont libres, si le pouls est présent. Effectuez une RCR en cas d'absence de pouls ou de respiration. Adressez-vous à un médecin.

Peau	<ul style="list-style-type: none"> Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Adressez -vous à un médecin si l'irritation persiste.
Yeux	<ul style="list-style-type: none"> Lavez les yeux avec de l'eau ou une solution saline..Adressez -vous à un médecin si l'irritation persiste.
Ingestion	<ul style="list-style-type: none"> En cas d'ingestion, diluez en faisant boire de grandes quantités d'eau. Ne donnez jamais rien pas la bouche à une personne atteinte de convulsions ou inconsciente. Ne pas faire vomir. Adressez -vous à un médecin.
Autre Information	<ul style="list-style-type: none"> Aucune donnée disponible.

Voir la section 11 pour Effets Potentiels sur la Santé

Tronçon 5 - Mesures de Lutte Contre L'incendie

Moyen d'extinction	<ul style="list-style-type: none"> Utilisez des produits chimiques secs, de l'eau pulvérisée (brumatisation), de la mousse ou des agents extincteurs au dioxyde de carbone. Utilisez de l'eau pulvérisée pour minimiser les vapeurs et refroidir les récipients exposés à la chaleur ou aux flammes. Éloignez les récipients non endommagés de la chaleur ou des flammes, si possible. Des jets d'eau puissants dirigés sur un liquide en feu provoqueront un moussage et la dissémineront les matériaux en feu.
Moyen d'extinction inappropriés	<ul style="list-style-type: none"> Aucune donnée disponible
Procédures de lutte contre l'incendie	<ul style="list-style-type: none"> En cas d'incendie, portez une tenue approche -feu structurelle et un appareil respiratoire autonome, à pression positive approuvé par NIOSH/MSHA. Décontaminez après usage.
Risques d'incendie et d'explosion inhabituels	<ul style="list-style-type: none"> Bien qu'il ne soit pas considéré «inflammable» ou «combustible» comme défini par OSHA ou DOT, le matériau brûlera s'il est allumé. Ne constitue pas un danger d'explosion.
Produits de combustion dangereux	<ul style="list-style-type: none"> Bien qu'il ne soit pas considéré comme «inflammable» ou «combustible», comme défini par OSHA, DOT ou EU, le matériau brûlera s'il est allumé.
Protection des sapeurs pompiers	<ul style="list-style-type: none"> Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome, à pression positive, approuvé par NIOSH et des vêtements de protection complets au besoin.
Point D'éclair	<ul style="list-style-type: none"> 363 F(183.8889 C)

Tronçon 6 - Mesures contre les déversements accidentels

Précautions Personnelles	<ul style="list-style-type: none"> Prenez les précautions appropriées pour minimiser l'exposition en utilisant un équipement de protection individuel approprié.
Procédures d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> ÉLIMINEZ toutes les sources d'allumage (non -fumeurs, des fusées, des étincelles ou des flammes dans le secteur immédiat)
Précautions pour l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Évitez de déverser dans les voies d'eau et les égouts.
Mesures de Confinement/Nettoyage	<ul style="list-style-type: none"> Les déversements peuvent être glissants et potentiellement dangereux pour le personnel ou l'équipement mobile parce qu'ils réduisent la traction. Recouvrez en utilisant des moyens mécaniques. Absorbent le reste avec des matériaux absorbants.
Matériaux Interdits	<ul style="list-style-type: none"> Aucune donnée disponible

Tronçon 7 - Manipulation et stockage

Manipulation	<ul style="list-style-type: none"> Évitez de produire des brumisations et des vapeurs. Évitez le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Les déversements peuvent être glissants et potentiellement dangereux pour le personnel ou l'équipement mobile parce qu'ils réduisent la traction.
Entreposage	<ul style="list-style-type: none"> Entreposez loin de la chaleur, des étincelles, des flammes, des agents oxydants et des autres substances incompatibles. Gardez le récipient fermé quand le produit n'est pas utilisé Les récipients vides peuvent contenir des résidus du produit. Ne pas couper ni souder les récipients.
Matériaux d'emballage spéciaux	<ul style="list-style-type: none"> Aucune donnée disponible

Matières incompatibles ou des sources d'allumage

- Aucune donnée disponible.

Tronçon 8 - Contrôle de l'exposition/Protection personnelle

Équipement de Protection Individuelle

Pictogrammes



Respiratoire

- Utilisez un appareil respiratoire approuvé par NIOSH, comme spécifié par un hygiéniste industriel ou par un autre professionnel qualifié si les concentrations dépassent les limites indiquées à la Section 8, Directives en cas d'exposition. Protection respiratoire suggérée, : page 95.

Yeux/du Visage

- Portez des lunettes de protection pour éviter le contact avec les yeux.

Mains

- Aucune donnée disponible

Peau/Corps

- Portez des gants imperméables pour éviter le contact avec la peau.

Considérations générales d'hygiène industrielle

- Essayez de ne pas respirer les vapeurs et les fumées. Retirez les vêtements contaminés par la graisse; lavez -les ou nettoyez-les à sec avant de les porter. Enlevez les chaussures contaminées avec la graisse et nettoyez -les parfaitement avant de les remettre. Nettoyez parfaitement la peau après contact, avant les périodes de repos, les repas et à la fin de la période de travail. La graisse s'enlève facilement de la peau avec des nettoie -mains sans eau, suivi d'un lavage à fond avec de l'eau et du savon.

Mesures Techniques/Contrôles

- Utilisez uniquement avec une aération adéquate pour empêcher l'exposition (poussières dans l'air, fumées, vapeur etc) en observant les limites d'exposition recommandées.

Limites d'exposition/Lignes directrices

- ACGIH a publié une notice avec l'intention de baisser cette valeur pour qu'elle devienne 0,2 mg/m3. ACGIH et OSHA ont une limite d'exposition de 5 mg/m3 pour la brume d'huile. ACGIH a publié son intention de modifier les limites d'exposition à la brume d'huile. Aluminium (7429 -90-5), pour ACGIH la limite d'exposition est de 10 mg/m3 TWA (poussière métallique) ; pour OSHA, la limite d'exposition est de 15 mg/m3 TWA (poussière totale); 5mg/m3 TWA (fraction respirable). Nickel (7440 -02-0) ACGIH a une limite d'exposition de 1,5 mg/m3 TWA (fraction respirable). OSHA a une limite de 1 mg/m3 TWA).

Limites d'exposition/ Lignes directrices						
	Résultat	ACGIH	Etats-Unis - Californie	Europe	NIOSH	OSHA
Chromium (7440-47-3)	TWAs	0.5 mg/m3 TWA	0.5 mg/m3 PEL	2 mg/m3 TWA	0.5 mg/m3 TWA	1 mg/m3 TWA
Molybdenum (7439-98-7)	TWAs	10 mg/m3 TWA (inhalable fraction); 3 mg/m3 TWA (respirable fraction)	3 mg/m3 PEL (respirable fraction)	Non établi	Non établi	Non établi
Carbonic acid calcium salt (1:1) (471-34-1)	TWAs	Non établi	10 mg/m3 PEL (total dust); 5 mg/m3 PEL (respirable fraction)	Non établi	10 mg/m3 TWA (total dust); 5 mg/m3 TWA (respirable dust)	Non établi
Nickel (7440-02-0)	TWAs	1.5 mg/m3 TWA (inhalable fraction)	1 mg/m3 PEL	Non établi	0.015 mg/m3 TWA	1 mg/m3 TWA
Aluminum (7429-90-5)	TWAs	1 mg/m3 TWA (respirable fraction)	10 mg/m3 PEL (total dust); 5 mg/m3 PEL (respirable fraction)	Non établi	10 mg/m3 TWA (total dust); 5 mg/m3 TWA (respirable dust)	15 mg/m3 TWA (total dust); 5 mg/m3 TWA (respirable fraction)

Contrôle de L'exposition Notations

ACGIH

- Chromium (7440-47-3): **Cancérogènes:** (A4 - Not Classifiable as a Human Carcinogen)
- Aluminum (7429-90-5): **Cancérogènes:** (A4 - Not Classifiable as a Human Carcinogen)
- Aluminum as Aluminum insoluble compounds: **Cancérogènes:** (A4 - Not Classifiable as a Human Carcinogen)
- Nickel (7440-02-0): **Cancérogènes:** (A5 - Not Suspected as a Human Carcinogen)

Tronçon 9 - Propriétés physiques et chimiques

- Forme Physique** ▪ Liquide
- Apparence/Description** ▪ Graisse grise avec de grosses particules et une légère odeur.

Couleur : Gris		Odeur : Légère odeur.	
Goût : Pas de données disponibles.		Seuil Olfactif : Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition:	Aucune donnée disponible	Pression de Vapeur:	<0.01mmHg (torr) @ 20 C(68 F)
Point de Fusion:	Aucune donnée disponible	Densité de Vapeur:	Aucune donnée disponible
Gravité spécifique/Densité relative:	1.29 Water = 1	Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Densité:	10.7651 lbs/gal	COV (Poids):	Aucune donnée disponible
Densité Apparente:	Aucune donnée disponible	COV (Vol.):	Aucune donnée disponible
pH:	Aucune donnée disponible	Volatils (Poids):	Aucune donnée disponible
Solubilité dans L'eau:	Aucune donnée disponible	Volatils (Vol.):	Aucune donnée disponible
Solubilité dans les Solvants:	Aucune donnée disponible	Point D'éclair:	363 F(183.8889 C)
Viscosité:	Aucune donnée disponible	Type D'essai de Point D'éclair:	Aucune donnée disponible
Demi-Vie:	Aucune donnée disponible	UEL:	Aucune donnée disponible
Octanol/Water Partition coefficient:	Aucune donnée disponible	LEL:	Aucune donnée disponible
Coefficient de l'eau/distribution d'huile:	Aucune donnée disponible	D'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible
Facteur de Bioaccumulation:	Aucune donnée disponible	Facteur de Bioconcentration:	Aucune donnée disponible
Demande biochimique en oxygène BOD/BOD5:	Aucune donnée disponible	Demande d'Oxygène Chimique:	Aucune donnée disponible
Persistance:	Aucune donnée disponible	Dégradation:	Aucune donnée disponible

Tronçon 10 - Stabilité et réactivité

- Stabilité** ▪ Stable dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
- Polymérisation Dangereuse** ▪ Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
- Conditions à Éviter** ▪ Oxydants forts (chlore, perchlorates, permanganates, peroxydes, acide nitrique, chromates, etc.).
- Matières Incompatibles** ▪ Aucune donnée disponible
- Produits de Décomposition Dangereux** ▪ Oxydes de nickel, oxyde d'aluminium, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, aldéhydes et hydrocarbures partiellement oxydés.

Tronçon 11 - Informations toxicologiques

Component Name	Concentration	CAS	Data
Nickel	21.2%	7440-02-0	La reproduction: orl-rat TDLo:158 mg/kg (multigenerations); Toxicité aiguë: orl-rat TDLo:200 mg/kg; Tumorigène/Cancérogène: ihl-gpg TCLo:15 mg/m3/91W-I
Carbonic acid calcium salt (1:1)	5.9%	471-34-1	Irritation: eye-rbt 750 ug/24H SEV; skn-rbt 500 mg/24H MOD

- Autre Information** ▪ Aucune information disponible pour le produit. Aucun LD50/LC50 disponible pour les composants de ce produit.

Tronçon 12 - Information sur l'écologie

Component Name	Concentration	CAS	Data
Nickel	21.2%	7440-02-0	Crustacés: 48 Hour(s) EC50 Puce d'eau 1000 µg/L

- Écologique Fate** ▪ Aucune information disponible pour ce produit.
- Persistence/Dégradabilité** ▪ Aucune information disponible pour ce produit.
- Bioaccumulation Potentielle** ▪ Aucune information disponible pour ce produit.
- Mobilité dans le Sol** ▪ Aucune information disponible pour ce produit.
- Autre Information** ▪ Ecotoxicité - Toxicité aquatique: Nickel (7440-02-0): 96 Hr LC50 truite arc-en-ciel (adultes): 31,7 mg/L 96 Hr LC50 vairon à grosse tête 3,1 mg/L 72 Hr EC50 algue d'eau douce (4 espèces): 0,1 mg/L 96 Hr LC50 cladocère: 510 µg/l.

Tronçon 13 - Considérations d'élimination

- Produit** ▪ Réutilisez et recyclez le matériel chaque fois que possible. Le matériel peut être jeté dans une décharge sécuritaire chimiquement. Tous les déchets contenant le produit doivent être étiquetés correctement. Jetez les déchets conformément aux directives fédérales, étatiques et locales prescrites, ex. incinérateur pour déchets chimiques autorisé de manière appropriée. N'est pas réglementé fédéralement aux États -Unis s'il est jeté «comme il est». Autrement, jetez-le conformément aux réglementations applicables (40 CFR 261 ou aux règlements étatiques équivalents aux États -Unis).
- Emballage** ▪ Pas de données disponibles.

Tronçon 14 - Renseignements sur le transport

Ce produit n'est pas classé comme matériel dangereux conformément à U.S. DOT ou aux règlements canadiens TDG

DOT - États-Unis - Département des Transports

Nom d'expédition: Not regulated

TDG - Canada - Transport des Matières Dangereuses

Nom d'expédition: Not Regulated

IATA - Association Aérienne internationale de Transport

Nom d'expédition: Not Regulated

Tronçon 15 - Information sur la réglementation

Classifications de Danger de la Loi SARA ▪ Aiguë

Phrases de Risque et de Sécurité ▪ R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R67 Les vapeurs peuvent causer un état de somnolence et des étourdissements.
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Etat Droit de Savoir				
Composant	CAS	MA	NJ	PA
Additives	ADD	Non	Non	Non
Polymeric additive in petroleum oil	ADD	Non	Non	Non
Aluminum	7429-90-5	Oui	Oui	Oui

Nickel	7440-02-0	Oui	Oui	Oui
Carbonic acid calcium salt (1:1)	471-34-1	Non	Non	Non
Bentonite	1302-78-9	Non	Non	Non
Iron	7439-89-6	Non	Non	Oui
Hydrotreated heavy paraffinic petroleum distillate (highly refined)	64742-54-7	Non	Non	Non
Molybdenum	7439-98-7	Oui	Oui	Oui
Tall-oil fatty acids reaction products with Polyethylenepolyamines	68910-93-0	Non	Non	Non
Chromium	7440-47-3	Oui	Oui	Oui

Inventaire						
Composant	CAS	Corée KECL	DSL du Canada	EU EINECS	Japon ENCS	TSCA
Additives	ADD	Non	Non	Non	Non	Non
Polymeric additive in petroleum oil	ADD	Non	Non	Non	Non	Non
Aluminum	7429-90-5	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Nickel	7440-02-0	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Carbonic acid calcium salt (1:1)	471-34-1	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Bentonite	1302-78-9	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Iron	7439-89-6	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Hydrotreated heavy paraffinic petroleum distillate (highly refined)	64742-54-7	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Molybdenum	7439-98-7	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Tall-oil fatty acids reaction products with Polyethylenepolyamines	68910-93-0	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Chromium	7440-47-3	Oui	Oui	Oui	Non	Oui

Inventaire (Suite)		
Composant	CAS	UE ELNICS
Additives	ADD	Non
Polymeric additive in petroleum oil	ADD	Non
Aluminum	7429-90-5	Non
Nickel	7440-02-0	Non
Carbonic acid calcium salt (1:1)	471-34-1	Non

Bentonite	1302-78-9	Non
Iron	7439-89-6	Non
Hydrotreated heavy paraffinic petroleum distillate (highly refined)	64742-54-7	Non
Molybdenum	7439-98-7	Non
Tall-oil fatty acids reaction products with Polyethylenepolyamines	68910-93-0	Non
Chromium	7440-47-3	Non

Canada

Travail

Canada - SIMDUT - Classifications des substances

● Tall-oil fatty acids reaction products with Polyethylenepolyamines	68910-93-0	1.8%	Non énuméré
● Chromium	7440-47-3	0.64%	Uncontrolled product according to WHMIS classification criteria
● Chromium as Chromium compounds		0.64%	Non énuméré
● Aluminum	7429-90-5	26.5%	B6 (powder); Uncontrolled product according to WHMIS classification criteria
● Aluminum as Aluminum insoluble compounds		26.5%	Non énuméré
● Aluminum as Aluminum insoluble compounds		26.5%	Non énuméré
● Molybdenum	7439-98-7	< 2.1%	Uncontrolled product according to WHMIS classification criteria
● Nickel	7440-02-0	21.2%	D2A, D2B; B6, D2A (Raney)
● Nickel as Nickel compounds		21.2%	Non énuméré
● Hydrotreated heavy paraffinic petroleum distillate (highly refined)	64742-54-7	3%	Non énuméré
● Iron	7439-89-6	3.5%	Uncontrolled product according to WHMIS classification criteria
● Carbonic acid calcium salt (1:1)	471-34-1	5.9%	Uncontrolled product according to WHMIS classification criteria
● Bentonite	1302-78-9	5%	D2A

Canada - SIMDUT - Liste de divulgation des ingrédients

● Tall-oil fatty acids reaction products with Polyethylenepolyamines	68910-93-0	1.8%	Non énuméré
● Chromium	7440-47-3	0.64%	0.1 %
● Chromium as Chromium compounds		0.64%	Non énuméré
● Aluminum	7429-90-5	26.5%	1 %
● Aluminum as Aluminum insoluble compounds		26.5%	Non énuméré
● Aluminum as Aluminum insoluble compounds		26.5%	Non énuméré
● Molybdenum	7439-98-7	< 2.1%	1 %
● Nickel	7440-02-0	21.2%	0.1 %
● Nickel as Nickel compounds		21.2%	Non énuméré
● Hydrotreated heavy paraffinic petroleum distillate (highly refined)	64742-54-7	3%	Non énuméré
● Iron	7439-89-6	3.5%	Non énuméré
● Carbonic acid calcium salt (1:1)	471-34-1	5.9%	Non énuméré
● Bentonite	1302-78-9	5%	Non énuméré

États-Unis

Environnement

États-Unis - CAA (Clean Air Act) - 1990 les polluants atmosphériques dangereux

● Tall-oil fatty acids reaction products with Polyethylenepolyamines	68910-93-0	1.8%	Non énuméré
● Chromium	7440-47-3	0.64%	Non énuméré
● Chromium as Chromium compounds		0.64%	(includes any unique chemical substance that contains Chromium as part of its infrastructure)
● Aluminum	7429-90-5	26.5%	Non énuméré
● Aluminum as Aluminum insoluble compounds		26.5%	Non énuméré
● Aluminum as Aluminum insoluble compounds		26.5%	Non énuméré
● Molybdenum	7439-98-7	< 2.1%	Non énuméré
● Nickel	7440-02-0	21.2%	Non énuméré
● Nickel as Nickel compounds		21.2%	(includes any unique chemical substance that contains Nickel as part of its infrastructure)
● Hydrotreated heavy paraffinic petroleum distillate (highly refined)	64742-54-7	3%	Non énuméré
● Iron	7439-89-6	3.5%	Non énuméré
● Carbonic acid calcium salt (1:1)	471-34-1	5.9%	Non énuméré
● Bentonite	1302-78-9	5%	Non énuméré

États-Unis - CERCLA / SARA - Substances dangereuses et leurs quantités déclarables

● Tall-oil fatty acids reaction products with Polyethylenepolyamines	68910-93-0	1.8%	Non énuméré
● Chromium	7440-47-3	0.64%	5000 lb final RQ (no reporting of releases of this hazardous substance is required if the diameter of the pieces of the solid metal released is larger than 100 micrometers); 2270 kg final RQ (no reporting of releases of this hazardous substance is required if the diameter of the pieces of the solid metal released is larger than 100 micrometers)
● Chromium as Chromium compounds		0.64%	Non énuméré
● Aluminum	7429-90-5	26.5%	Non énuméré
● Aluminum as Aluminum insoluble compounds		26.5%	Non énuméré
● Aluminum as Aluminum insoluble compounds		26.5%	Non énuméré
● Molybdenum	7439-98-7	< 2.1%	Non énuméré
● Nickel	7440-02-0	21.2%	100 lb final RQ (no reporting of releases of this hazardous substance is required if the diameter of the pieces of the solid metal released is larger than 100 micrometers); 45.4 kg final RQ (no reporting of releases of this hazardous substance is required if the diameter of the pieces of the solid metal released is larger than 100 micrometers)
● Nickel as Nickel compounds		21.2%	Non énuméré
● Hydrotreated heavy paraffinic petroleum distillate (highly refined)	64742-54-7	3%	Non énuméré
● Iron	7439-89-6	3.5%	Non énuméré
● Carbonic acid calcium salt (1:1)	471-34-1	5.9%	Non énuméré
● Bentonite	1302-78-9	5%	Non énuméré

États-Unis - CERCLA / SARA - Section 302 substances extrêmement dangereuses QR EPCRA

● Tall-oil fatty acids reaction products with Polyethylenepolyamines	68910-93-0	1.8%	Non énuméré
● Chromium	7440-47-3	0.64%	Non énuméré
● Chromium as Chromium compounds		0.64%	Non énuméré
● Aluminum	7429-90-5	26.5%	Non énuméré
● Aluminum as Aluminum insoluble compounds		26.5%	Non énuméré
● Aluminum as Aluminum insoluble compounds		26.5%	Non énuméré
● Molybdenum	7439-98-7	< 2.1%	Non énuméré

● Nickel	7440-02-0	21.2%	Non énuméré
● Nickel as Nickel compounds		21.2%	Non énuméré
● Hydrotreated heavy paraffinic petroleum distillate (highly refined)	64742-54-7	3%	Non énuméré
● Iron	7439-89-6	3.5%	Non énuméré
● Carbonic acid calcium salt (1:1)	471-34-1	5.9%	Non énuméré
● Bentonite	1302-78-9	5%	Non énuméré

États-Unis - CERCLA / SARA - Section 302 substances extrêmement dangereuses TPQ

● Tall-oil fatty acids reaction products with Polyethylenepolyamines	68910-93-0	1.8%	Non énuméré
● Chromium	7440-47-3	0.64%	Non énuméré
● Chromium as Chromium compounds		0.64%	Non énuméré
● Aluminum	7429-90-5	26.5%	Non énuméré
● Aluminum as Aluminum insoluble compounds		26.5%	Non énuméré
● Aluminum as Aluminum insoluble compounds		26.5%	Non énuméré
● Molybdenum	7439-98-7	< 2.1%	Non énuméré
● Nickel	7440-02-0	21.2%	Non énuméré
● Nickel as Nickel compounds		21.2%	Non énuméré
● Hydrotreated heavy paraffinic petroleum distillate (highly refined)	64742-54-7	3%	Non énuméré
● Iron	7439-89-6	3.5%	Non énuméré
● Carbonic acid calcium salt (1:1)	471-34-1	5.9%	Non énuméré
● Bentonite	1302-78-9	5%	Non énuméré

États-Unis - CERCLA / SARA - Section 313 - des données d'émission

● Tall-oil fatty acids reaction products with Polyethylenepolyamines	68910-93-0	1.8%	Non énuméré
● Chromium	7440-47-3	0.64%	1.0 % de minimis concentration
● Chromium as Chromium compounds		0.64%	Non énuméré
● Aluminum	7429-90-5	26.5%	1.0 % de minimis concentration (dust or fume only)
● Aluminum as Aluminum insoluble compounds		26.5%	Non énuméré
● Aluminum as Aluminum insoluble compounds		26.5%	Non énuméré
● Molybdenum	7439-98-7	< 2.1%	Non énuméré
● Nickel	7440-02-0	21.2%	0.1 % de minimis concentration
● Nickel as Nickel compounds		21.2%	0.1 % de minimis concentration (Chemical Category N495)
● Hydrotreated heavy paraffinic petroleum distillate (highly refined)	64742-54-7	3%	Non énuméré
● Iron	7439-89-6	3.5%	Non énuméré
● Carbonic acid calcium salt (1:1)	471-34-1	5.9%	Non énuméré
● Bentonite	1302-78-9	5%	Non énuméré

Etats-Unis - Californie

Environnement

États-Unis - Californie - Proposition 65 - Liste des substances cancérigènes

● Tall-oil fatty acids reaction products with Polyethylenepolyamines	68910-93-0	1.8%	Non énuméré
● Chromium	7440-47-3	0.64%	Non énuméré
● Chromium as Chromium compounds		0.64%	Non énuméré
● Aluminum	7429-90-5	26.5%	Non énuméré
● Aluminum as Aluminum insoluble compounds		26.5%	Non énuméré
● Aluminum as Aluminum insoluble compounds		26.5%	Non énuméré
● Molybdenum	7439-98-7	< 2.1%	Non énuméré
● Nickel	7440-02-0	21.2%	carcinogen, initial date 10/1/89
● Nickel as Nickel compounds		21.2%	carcinogen, initial date 5/7/04
● Hydrotreated heavy paraffinic petroleum distillate (highly refined)	64742-54-7	3%	Non énuméré
● Iron	7439-89-6	3.5%	Non énuméré

● Carbonic acid calcium salt (1:1)	471-34-1	5.9%	Non énuméré
● Bentonite	1302-78-9	5%	Non énuméré

États-Unis - Rhode Island

Travail

États-Unis - Rhode Island - Liste des substances dangereuses

● Tall-oil fatty acids reaction products with Polyethylenepolyamines	68910-93-0	1.8%	Non énuméré
● Chromium	7440-47-3	0.64%	Toxic; Carcinogen
● Chromium as Chromium compounds		0.64%	Non énuméré
● Aluminum	7429-90-5	26.5%	Toxic (dust, powder, welding fumes); Flammable (dust, powder, welding fumes)
● Aluminum as Aluminum insoluble compounds		26.5%	Non énuméré
● Aluminum as Aluminum insoluble compounds		26.5%	Non énuméré
● Molybdenum	7439-98-7	< 2.1%	Toxic
● Nickel	7440-02-0	21.2%	Toxic; Carcinogen
● Nickel as Nickel compounds		21.2%	Carcinogen
● Hydrotreated heavy paraffinic petroleum distillate (highly refined)	64742-54-7	3%	Non énuméré
● Iron	7439-89-6	3.5%	Non énuméré
● Carbonic acid calcium salt (1:1)	471-34-1	5.9%	Non énuméré
● Bentonite	1302-78-9	5%	Non énuméré

Europe

Autre

UE - CLP (1272/2008) - L'annexe VI - Tableau 3.2 - Classification

● Tall-oil fatty acids reaction products with Polyethylenepolyamines	68910-93-0	1.8%	Non énuméré
● Chromium	7440-47-3	0.64%	Non énuméré
● Chromium as Chromium compounds		0.64%	Non énuméré
● Aluminum	7429-90-5	26.5%	F; R11 R15
● Aluminum as Aluminum insoluble compounds		26.5%	Non énuméré
● Aluminum as Aluminum insoluble compounds		26.5%	Non énuméré
● Molybdenum	7439-98-7	< 2.1%	Non énuméré
● Nickel	7440-02-0	21.2%	Carc.Cat.3; R40 R43 T; R48/23
● Nickel as Nickel compounds		21.2%	Non énuméré
● Hydrotreated heavy paraffinic petroleum distillate (highly refined)	64742-54-7	3%	Carc.Cat.2; R45
● Iron	7439-89-6	3.5%	Non énuméré
● Carbonic acid calcium salt (1:1)	471-34-1	5.9%	Non énuméré
● Bentonite	1302-78-9	5%	Non énuméré

UE - CLP (1272/2008) - L'annexe VI - Tableau 3.2 - Limites de concentration

● Tall-oil fatty acids reaction products with Polyethylenepolyamines	68910-93-0	1.8%	Non énuméré
● Chromium	7440-47-3	0.64%	Non énuméré
● Chromium as Chromium compounds		0.64%	Non énuméré
● Aluminum	7429-90-5	26.5%	Non énuméré
● Aluminum as Aluminum insoluble compounds		26.5%	Non énuméré
● Aluminum as Aluminum insoluble compounds		26.5%	Non énuméré
● Molybdenum	7439-98-7	< 2.1%	Non énuméré
● Nickel	7440-02-0	21.2%	Non énuméré
● Nickel as Nickel compounds		21.2%	Non énuméré
● Hydrotreated heavy paraffinic petroleum distillate (highly refined)	64742-54-7	3%	Non énuméré
● Iron	7439-89-6	3.5%	Non énuméré
● Carbonic acid calcium salt (1:1)	471-34-1	5.9%	Non énuméré

- Bentonite 1302-78-9 5% Non énuméré

EU - Restrictions d'exportation et d'importation (689/2008) - Produits chimiques et articles sujets à une interdiction d'exportation

- Tall-oil fatty acids reaction products with Polyethylenepolyamines 68910-93-0 1.8% Non énuméré
- Chromium 7440-47-3 0.64% Non énuméré
- Chromium as Chromium compounds 0.64% Non énuméré
- Aluminum 7429-90-5 26.5% Non énuméré
- Aluminum as Aluminum insoluble compounds 26.5% Non énuméré
- Aluminum as Aluminum insoluble compounds 26.5% Non énuméré
- Molybdenum 7439-98-7 < 2.1% Non énuméré
- Nickel 7440-02-0 21.2% Non énuméré
- Nickel as Nickel compounds 21.2% Non énuméré
- Hydrotreated heavy paraffinic petroleum distillate (highly refined) 64742-54-7 3% Non énuméré
- Iron 7439-89-6 3.5% Non énuméré
- Carbonic acid calcium salt (1:1) 471-34-1 5.9% Non énuméré
- Bentonite 1302-78-9 5% Non énuméré

Tronçon 16 - Autres informations

- Date de Préparation** ▪ 09/07/2010
- Dernière Date de Révision** ▪ 01/08/2011
- Déni/Déclaration de Responsabilité** ▪ LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT DONNÉES DE BONNE FOI COMME FAISANT AUTORITÉ ET VALIDES; CEPENDANT AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, N'EST FAITE.